

# SOCIÉTÉ SALARIALE, ÉGALITÉ DÉMOCRATIQUE ET DROITS INDIVIDUELS

Par Marc Sinnaeve

**La période que l'on a coutume de situer entre 1945 et 1975 marque l'apogée de la *société salariale* et de la protection sociale, solidement arrimées l'une à l'autre, au cœur de l'Etat social en construction. Protections et droits sociaux sont en effet attachés au travail, ou, plus exactement, ils font partie du statut de l'emploi salarié<sup>1</sup>.**

Le sociologue Robert Castel y voit le développement d'une nouvelle forme de propriété : la *propriété sociale*<sup>2</sup>. Les protections sociales attachées au travail fournissent en effet à ceux qui sont hors de la propriété une sécurité équivalente ou quasi équivalente à celle que procure la propriété privée...

Cette centralité du travail renvoie à l'essence profondément sociale-démocrate du modèle en construction. La pensée sociale-démocrate est historiquement constituée autour de l'objectif d'un infléchissement du cours de la société dans le sens d'une amélioration du statut global des travailleurs. La social-démocratie d'après-guerre va donc déployer son action autour de questions telles que le rapport salarial, l'organisation de la production, les conditions de travail, la réduction du temps de travail et les temps sociaux, le droit aux indemnités de chômage et de retraite...

En découlera, notamment, une grande stabilité de l'emploi en regard de celle des décennies précédentes. Les besoins importants de main d'œuvre feront évoluer cette période vers une phase de plein-emploi : « *Dans mon enfance, se souvient le journaliste du *Peuple*<sup>3</sup> Jean Guy, des gamins de 13 ans encore à l'école technique recevaient déjà des propositions pour aller travailler en usine quatre ans plus tard. Jusque dans les années 1960, on manquait de main d'œuvre.* »<sup>4</sup>

La conception du *droit au travail* qui s'impose dans ce contexte historique, note le sociologue du travail Matéo Alaluf, va s'avérer « *indissociable de la possibilité offerte aux individus de*

---

<sup>1</sup> Il est en effet plus précis de parler de l'emploi plutôt que du travail : c'est l'emploi, particulièrement l'emploi salarié, qui inscrit le travail dans un système de droits collectifs qui créent des droits personnels et qui protègent le revenu (en le dissociant en partie du travail presté, puisque le salarié n'est plus payé à la tâche).

<sup>2</sup> La propriété sociale, telle que la conçoit Castel, ne se réduit toutefois pas aux droits et aux protections de la Sécu. Nous envisagerons ultérieurement ses autres composantes.

<sup>3</sup> Quotidien d'opinion socialiste de la région de Charleroi, disparu en 1997. Sa fusion avec son homologue liégeois *La Wallonie*, a donné naissance au *Matin*, qui exista de 1998 à 2001.

<sup>4</sup> Cité par Pascal VERBEKEN, in *Terre promise. Flamands en Wallonie*, Castor astral, 2010.

*ne pas accepter n'importe quel emploi* »<sup>5</sup>. Ni à n'importe quelle condition. C'est cette possibilité que les employeurs s'évertuaient à dénier aux travailleurs avant la guerre en refusant le principe d'une assurance chômage obligatoire. Ce qui leur permettait d'exercer une pression à la baisse sur les salaires<sup>6</sup>.

Au fil du temps et des évolutions de l'économie, le statut salarial, avec les droits qui lui sont attachés, s'est étendu à des métiers et des activités qui jusque là lui échappaient, ou il a englobé de nouvelles configurations de travail. Ainsi, à mesure que les professions se sont multipliées et diversifiées en vertu de la division sociale du travail et de la spécialisation des fonctions, le salariat a fonctionné comme un puissant *vecteur d'homogénéisation* des travailleurs.

Avec d'autres composantes de l'Etat social comme les services publics et l'outil fiscal, il a également contribué à réduire fortement les inégalités de revenus. L'ambition de l'Etat social est de parvenir à une répartition des richesses produites (ou bénéfiques de la croissance économique) socialement plus juste. Ceci, par la réduction des écarts entre *revenus primaires* ainsi que l'introduction de divers mécanismes de *redistribution des richesses produites*.

Sur le plan de la distribution primaire des revenus, les avancées du droit du travail, la vigueur du syndicalisme, de même que la forte demande de main d'œuvre dans des sociétés en reconstruction favoriseront une plus grande proportion d'emplois mieux rémunérés qu'avant ou après cette période : ouvriers qualifiés ou semi-qualifiés, employés de bureau, agents de l'Etat accèdent en masse à la catégorie des revenus moyens...

Joueront également dans ce sens : la liaison des hausses salariales négociées à l'augmentation de la productivité (au cœur du compromis Capital-Travail), l'indexation automatique des salaires (adaptation automatique de ceux-ci à l'augmentation des prix), principe introduit en 1948, ainsi que les hausses barémiques des salaires, liées à l'ancienneté et définies dans les conventions collectives de travail négociées entre patrons et syndicats.

Par ailleurs, le fonctionnement redistributif a été le cœur même des politiques économiques, sociales et d'emploi. Elles visent l'élaboration d'une distribution plus équitable des richesses en prenant appui sur les prélèvements ou contributions des uns et des autres (fiscalité et cotisations au système de Sécurité sociale) et les prestations publiques (services publics) et sociales (allocations sociales) dont bénéficie tout un chacun. La dynamique opère par le biais de formes de transfert et de partage des richesses qui se déploient, institutionnellement, à l'échelle de la société : services publics de qualité accessibles gratuitement ou à tarifs réduits ; instruction publique prolongée, obligatoire et gratuite ;

---

<sup>5</sup> *Politique*, octobre 2007.

<sup>6</sup> C'est, à nouveau, ce qui est en ligne de mire aujourd'hui dans le concept d'*employabilité* et dans certaines modalités de mise en œuvre des politiques dites d'*activation* : en étant de plus en plus contraints d'accepter n'importe quel emploi jugé « convenable », les demandeurs d'emploi sont sommés de démontrer leur volonté et leur capacité de travailler. Outre que la responsabilité d'une situation de chômage leur est ainsi symboliquement et violemment imputée, pareille contrainte permet d'exercer une pression en cascade à la baisse sur les salaires puisque même les emplois les moins rémunérés trouvent ainsi preneurs.

progressivité de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ; transferts de la Sécurité sociale, etc.

### ***La socialité comme base du droit***

Cette société redistributive va créer une nouvelle forme de cohésion sociale sur base d'un mieux-vivre très concret, mais aussi autour de l'idée d'égalité démocratique (plus que sociale) et du partage commun de l'Etat social. Ce dernier porte en lui une conception de l'économie et de la vie qui n'entend pas réduire la société à une somme d'individus, l'intérêt public à une somme d'intérêts individuels, et le bien-être à une simple quantité de richesses considérées indépendamment de la nature de leur répartition. La socialité devient une nouvelle base du droit.

Ce qui, dans le cadre d'une économie de marché pourtant, met en exergue un rapport de l'humanité à elle-même somme toute fort éloigné de celui imposé par les valeurs du capitalisme.

Les lois, les institutions, les réalisations et l'horizon de l'Etat social tracent les contours d'un *monde commun*, ou, du moins, d'un fort sentiment de monde commun, c'est-à-dire un espace pacifié où les intérêts particuliers cèdent le pas face à une exigence collective minimale. Les soins de santé avec l'assurance-maladie, la perspective d'une fin d'existence digne avec l'assurance pension, la sécurité d'emploi, la garantie d'être payé décemment, l'enseignement généralisé, l'avenir meilleur des enfants, etc. étaient – et restent encore aujourd'hui, comme l'indiquent toutes les enquêtes<sup>7</sup> – les sujets de préoccupation les plus importants qui rassemblent une majorité de citoyens de Belgique et d'Europe. Car ce sont les bases mêmes du quotidien... et de la démocratie.

La démocratie, en effet, comme le postule Pierre Rosanvallon<sup>8</sup>, n'est pas seulement un type de régime politique, ou une forme d'expression de la souveraineté du peuple. La démocratie sociale ne se limite pas non plus à une simple problématique de réduction des écarts de richesse par la redistribution. C'est aussi une forme de société qui fait de la dynamique d'égalité des conditions son principe générateur pour produire et faire vivre du *commun*.

Le type de cohésion sociale que génèrent les sociétés d'après-guerre n'est, donc, pas affaire de conversion massive à l'idéologie collectiviste ou égalitariste, alors portée par les partis

---

<sup>7</sup> Notamment celle réalisée par la Confédération internationale des syndicats, en 2012, auprès de 1.000 adultes par pays dans 13 pays du monde sur la perception de la situation économique après plus de quatre ans de crise. La profonde inquiétude qui s'en dégage quant à l'avenir, dans le corps social, traduit l'aspiration majoritaire des peuples à protéger les institutions qui leur assurent des conditions de vie décentes et un avenir rassurant : système de santé, éducation, services publics, droit à une retraite confortable, rues propres et sûres. <http://www.ituc-csi.org/le-premier-sondage-d-opinion.html?lang=fr>. De même, en 2012 toujours, une enquête décennale sur les convictions et les valeurs de la population montre que les Belges plébiscitent les institutions de l'Etat social : les soins de santé (90 % d'indice de confiance), l'enseignement (85 %) et la Sécurité sociale (82 %). Soient des chiffres supérieurs pour chacun de ces secteurs à ceux enregistrés dans les pays voisins. Voir Liliane VOYE, Karel DOBBELAERE & Koen ABTS, *Autres temps, autres mœurs*, Racine-Campus, 2012.

<sup>8</sup> In *La société des égaux*, Seuil, 2011.

communistes. Elle est, bien plus fondamentalement, le signe de l'émergence d'une culture profondément démocratique de l'égalité, du commun.

### ***Désindividualiser pour émanciper***

Cette notion d'égalité ou de commun, précise encore Rosanvallon, il convient de l'appréhender avant tout comme une forme de *relation sociale*, ou une manière de *faire société*, donc. Dans cette « égalité-relation », d'abord, chacun a les mêmes droits, et est reconnu et respecté comme aussi important que les autres. Se dessine ainsi un monde de semblables qui participent d'une même humanité contre le fait du privilège.

Le projet d'égalité comme relation sociale se décline, ensuite, autour de l'idée ou de la figure d'une **société d'individus autonomes, car émancipés**. C'est à partir du socle d'égalité démocratique, en effet, que peuvent s'épanouir les individualités et les diversités. Contrairement au dogme réducteur qui oppose – ou rend incompatible – égalité et liberté individuelle, ce n'est que lorsque les conditions de la première se trouvent réunies que la seconde peut se concrétiser pour le plus grand nombre (et non pour quelques-uns seulement).

La sécurité économique partagée progressivement par l'ensemble de la population confère aux individus la possibilité d'acquérir les biens, les savoirs et les savoir-vivre qui conditionnent une réelle émancipation. Si des gens, bien que nés égaux en droits, sont réduits à la pauvreté, quelles possibilités concrètes ont-ils d'exercer leurs droits, de mener leur vie librement ? Comment se loger décentement, se tenir en bonne santé, se cultiver, se déplacer, décrocher un emploi convenable ?

Paradoxalement, note Robert Castel dans cette optique, l'histoire sociale montre qu'il a fallu dés-individualiser les individus pour qu'ils deviennent des individus (autonomes et singuliers) à part entière : dans le modèle social-démocrate d'après-guerre, c'est en effet l'appartenance à des collectifs qui donne des droits individuels. Aux antipodes, donc, de la conception libérale de l'individu, c'est-à-dire à la fois mû par son intérêt et libéré de toute appartenance ou lien à la société<sup>9</sup>.

### ***Une responsabilité politique forte***

Le modèle social européen, on s'en rend compte, engage aussi bien des mécanismes et des institutions que des valeurs ou des idéaux. C'est en ce sens qu'il a joué un rôle considérable dans la vie politique nationale des Etats durant cette période du troisième quart du 20<sup>ème</sup> siècle. Dans la mesure, principalement, où il a considérablement renforcé le caractère démocratique de ces Etats. Il a non seulement contribué fortement à la stabilité politique des sociétés d'après-guerre. Mais on peut dire aussi, sans verser dans le mythe d'un âge d'or de la démocratie, que cette période de l'histoire s'est caractérisée par une adhésion des

---

<sup>9</sup> « *La société, ça n'existe pas !* », proclamait la chef du gouvernement conservateur de Grande-Bretagne, Margaret Thatcher, dans les années 1980.

populations infiniment plus grande qu'aujourd'hui au socle des valeurs incarné par l'Etat. Elle a généré une confiance plus grande envers ses institutions. Envers la et le politique aussi.

C'est que chaque pays, alors, maîtrise relativement bien son destin. Les systèmes de sécurité sociale et de services publics portent en eux l'idée d'une responsabilité politique forte des autorités publiques pour assurer collectivement des risques sociaux et permettre l'accès de tous aux ressources socialement disponibles (éducation, santé, logement, transport, énergie...).

Le modèle d'Etat social donne par conséquent son plein sens à la légitimité démocratique (entre les mains du peuple), puisque le principe de la souveraineté de décision (entre les mains des Etats), est respecté. En s'imposant à l'économie et à ses « contraintes », les gouvernants de cette période de « capitalisme domestiqué » parviennent à imposer des décisions politiques qui, pour le dire avec Jean-Paul Fitoussi, augmentent « *le champ de "l'assurance collective" que représente la démocratie* »<sup>10</sup>.

ANALYSE 2012-22 – Présence et Action Culturelles

---

<sup>10</sup> L'autonomie retrouvée de l'économie et les contraintes qu'il impose à la décision politique le réduisent désormais : « *La tutelle des marchés, le durcissement de la contrainte qui s'impose aux gouvernements nationaux, la réduction de leurs prétentions redistributives sont autant d'éléments qui reviennent à modifier le système d'équité de nos sociétés, par un retour aux principes purs et par un effacement progressif de la démocratie.* » In Jean-Paul FITOUSSI, *La Démocratie et le Marché*, Grasset, 2007.